

### *Société des paris sportifs*

Quelle est la vraie nature de la taxe volontaire du ministre, de sa source de revenus non fiscaux? D'une part, c'est une forme de taxation qui enlève proportionnellement davantage aux pauvres qu'aux riches. A bien y réfléchir, il n'est pas étonnant que ce soient les pauvres et non les riches qui aient un faible pour les autres formes de jeux gouvernementaux. Les loteries, les paris collectifs et d'autres tables de jeux exploitées par les gouvernements transforment des millions de Canadiens en autant de joueurs invétérés. Les promesses de richesse instantanée que fait miroiter la publicité des loteries est naturellement attirante pour les Canadiens relativement moins à l'aise.

Il a ensuite ajouté quelques mots à propos de ceux qui ont tendance à acheter des billets de loterie et qui participent probablement aux paris sportifs:

Une étude commandée en 1977 par Loto Canada a permis de constater que 54 p. 100 des acheteurs de billets de loterie gagnent moins de \$20,000 par an. Une étude similaire effectuée par la firme Gallup a démontré que 73 p. 100 des citoyens qui gagnent moins de \$6,000 achètent des billets de Wintario.

Cette constatation faite dans ma province de l'Ontario est une autre raison pour laquelle les membres de notre caucus s'inquiètent de la mesure législative que l'ancien gouvernement avait fait adopter et du système de paris collectifs qu'il avait créé.

Je voudrais citer les propos suivants, qui avaient été tenus par un autre membre de mon caucus, le député de Beaches (M. Young):

J'ai toujours considéré l'aide aux arts et à la culture ou encore à la recherche médicale et sanitaire comme une responsabilité envers les intérêts supérieurs des Canadiens dans leur ensemble et certes du Canada en tant que société. J'ai toujours considéré que la responsabilité de fournir ce soutien incombait à tous les Canadiens, pas seulement à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus et qui, en raison des difficultés économiques dans laquelle les a plongés la politique gouvernementale, peuvent être tentés de chercher à s'en sortir en achetant du rêve dans le cadre du genre de programmes dont parle le gouvernement. Voilà ce que fait le gouvernement. Il se fait marchand de rêves. Le simple citoyen qui participe à ce genre d'activité a décidément bien peu de chances de jamais gagner quoi que ce soit dans l'une ou l'autre de ces loteries ou de ces systèmes de paris mutuels sportifs.

Pendant la dernière législature, le débat sur cette question avait été fascinant. En effet des députés avaient fait remarquer que les gens avaient deux fois plus de chances d'être frappés par la foudre que de gagner à une loterie. Cela n'empêche pas les organisateurs des loteries de faire de la publicité chaque fois qu'il y a un gagnant pour encourager les gens, surtout les pauvres, à acheter des billets.

Ce que je trouve fascinant, c'est que les députés conservateurs pensaient de même sur ces questions quand ils étaient dans l'opposition. Vous comprendrez, monsieur le Président, que je songe tout particulièrement au député de Provencher (M. Epp) et à celui de Halton (M. Jelinek) à cet égard. Il y a des textes vraiment pertinents que je regrette de ne pas pouvoir citer longuement ce matin. Le ministre a parlé de convictions profondes, mais il ne s'est guère expliqué sur ces convictions quand il a traité du projet de loi en discussion. Voici ce qu'il a dit le 18 novembre 1982, alors qu'il était dans l'opposition:

Le gouvernement nous demande aujourd'hui d'adopter un projet de loi qui va permettre au pouvoir fédéral de s'occuper à nouveau du jeu. Nous sommes en train d'étudier une initiative qui était illégale en 1970. Elle était interdite aux termes du Code criminel canadien. Dix ou douze ans plus tard, non seulement nous avons légalisé le jeu, non seulement le gouvernement le parraine et en profite, mais les Canadiens ont intégré ces jeux à leur mode de vie. On semble vouloir dire aujourd'hui qu'il faut augmenter cette nouvelle source de revenus, non pour la justifier en elle-même, mais parce que le gouvernement en a besoin pour subventionner des programmes valables. Le principe invoqué est que la fin justifie les moyens.

Ce n'est pas que j'aie voulu d'entrée de jeu le singer. C'est plutôt que je n'aurais su mieux exprimer la répugnance que m'inspire à moi-même ce qui se passe dans la société canadienne depuis que ces modifications ont été apportées au Code

criminel. Je regrette que le texte à l'étude ce matin ne supprime qu'un de ces organismes. Le ministre, alors simple député de Provencher, avait poursuivi:

On fait croire aux Canadiens, monsieur l'Orateur, qu'ils pourraient en quelque sorte surmonter leurs difficultés financières en achetant un billet et qu'ils pourraient peut-être échapper ainsi au train-train de la vie quotidienne de la plupart de leurs concitoyens. C'est une fantaisie fondée sur une publicité à ce point tapageuse et séduisante que si elle était faite par des entreprises commerciales beaucoup d'entre nous à la Chambre serions prêts à affirmer qu'elle frise le mensonge pour ne pas dire qu'elle est carrément mensongère. Toutefois, comme les gouvernements se le permettent, cela est en quelque sorte légitime. A mon avis, c'est faux.

Je suis entièrement d'accord. Je ne pense pas qu'un membre de notre caucus aurait pu mieux dire.

**M. Deans:** Oh, peut-être marginalement.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Marginalement. Le ministre serait toujours le bienvenu ici, peut-être, monsieur le leader parlementaire.

**M. Deans:** Pour une visite.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Pour une visite. Eh bien, il y aurait peut-être quelque chose à tirer de cela un peu plus tard. Le député de Halton (M. Jelinek) avait également certaines observations fascinantes à faire à cet égard:

Dès le départ, je dirai que ces paris collectifs sportifs ne sont rien d'autre qu'un impôt indirect appliqué de façon hypocrite et détournée. C'est une façon pour le gouvernement de soutirer de l'argent au public canadien, parce qu'il ne cesse de faillir à son devoir d'en percevoir par les voies normales.

Voilà une déclaration magnifique, que je compte bien ne pas laisser le ministre d'État à la Condition physique et du Sport amateur oublier au cours de la présente législature. C'est une déclaration que nous pourrions graver en un endroit propice et garder constamment éclairée, comme on le fait dans un stade lorsque s'exécutent les grands athlètes, pour être sûrs de ne pas l'oublier.

● (1250)

Continuant à commenter le projet à l'étude à la Chambre en ce jour de la fin de juin 1983, il dit ceci:

En tant qu'ancien athlète, je suis prêt à appuyer tout ce qui serait au profit des amateurs. Mais certainement pas les programmes bidons dont parle le gouvernement et qui exploiteraient notamment les pauvres et les induiraient en erreur au moyen d'une publicité trompeuse.

C'était merveilleusement dit. Compte tenu des commentaires que les deux partis de l'opposition ont faits au cours des législatures précédentes, j'ai regretté ce matin que l'on ne trouve aucune allusion à ces considérations dans les observations du ministre. J'ai été déçu de le voir insister surtout sur les ramifications fédérales-provinciales de cette question. Il veut maintenir la politique que le gouvernement de 1979 avait suivie en cédant ce domaine aux provinces. Le gouvernement se range du côté de la vertu et laisse le vice aux provinces, si l'on peut dire. De toute façon, n'est-ce pas le Parlement du Canada qui décide de ce qui est illégal dans le pays et définit même ce qu'est le vice. En fait, il est immoral de laisser à nos collègues provinciaux la responsabilité de ce comportement s'il a des conséquences néfastes et si ses répercussions sociales sont aussi déplorables que le député de Provencher et le député de Halton l'ont laissé entendre en 1982 et 1983. Cela me semble extrêmement regrettable. Nous devrions examiner toute cette question comme le député de Provencher l'a proposé.